



INFORMATION A LA POPULATION

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de la **SC EXHAUREA** en vue d'obtenir un permis d'environnement de classe 2 pour réaliser un essai de pompage longue durée à 450m³/h sur la prise d'eau de Restaumont composée de 2 puits (durée de 2 ans pour la réalisation de l'essai et de son interprétation) sur un terrain sis rue de Restaumont 48 à 7190 Ecaussinnes et cadastré Division 1 section A n° 141 _.

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'il a été procédé à l'examen des incidences probables du projet sur l'environnement au sens large par le Fonctionnaire Technique, sur base des critères de sélection pertinents visés à l'article D.62 du livre 1^{er} du Code de l'environnement.

À l'examen du dossier de demande, les nuisances les plus significatives portent sur les risques de pollution des eaux souterraines.

Au vu du descriptif des activités, dépôts et installations et des mesures prises par l'exploitant ou prévues dans son projet, l'ensemble de ces incidences ne doit pas être considéré comme ayant un impact notable.

En ce qui concerne les autres compartiments de l'environnement, le projet engendre des nuisances pouvant être qualifiées de nulles ou mineures.

D'autre part, il n'y a pas lieu de craindre d'effets cumulatifs avec des projets voisins de même nature.

La notice d'évaluation des incidences, les plans et les autres documents constitutifs du dossier synthétisent suffisamment les principaux paramètres écologiques du projet sur l'environnement. La population intéressée recevra dès lors l'information qu'elle est en droit d'attendre et l'autorité appelée à statuer est suffisamment éclairée sur les incidences possibles du projet sur l'environnement.

Le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est donc pas nécessaire.

Le service environnement de la Commune d'Ecaussinnes se tient à la disposition de la population pour tout complément d'information à environnement@ecaussinnes.be ou au 064/49.13.95.


Le Bourgmestre,
Sébastien DESCHAMPS

